



ETAT DE SUIVI DES PLUS-VALUES EN SURSIS D'IMPOSITION

Exercice 2016

N° adhérent :



A compléter **obligatoirement** par la SCP et les membres de SCP ayant opté pour l'article 151 octies du CGI dans les statuts de la société

■ Etat de suivi des sursis d'imposition et des reports d'imposition pour la SCP

Apport d'une entreprise individuelle à une société (art. 151 octies du CGI)

Désignation des associés apporteurs :
(cachet des associés)

Désignation de la SCP bénéficiaire des apports :
(cachet de la SCP)

SUIVI DES VALEURS FISCALES DES BIENS NON AMORTISSABLES

BIENS NON AMORTISSABLES	Valeur fiscale	Valeur comptable ①	Montant de la soulte éventuellement reçue	Montant de la soulte imposée	Valeur d'échange ou d'apport des biens ②
Fonds commercial (clientèle)					

- ① Si clientèle créée : 0 €
Si clientèle achetée : montant du prix d'achat de la clientèle en sursis d'imposition correspondant aux parts sociales encore détenues au 31 décembre de l'exercice par les associés ayant bénéficié de ce sursis.
- ② Valeur totale des parts sociales en sursis d'imposition et encore détenues au 31 décembre de l'exercice par les associés.



Ce tableau doit être mis à jour chaque fois que des parts sociales en sursis d'imposition seront cédées

SUIVI DES PLUS-VALUES SUR BIENS AMORTISSABLES

BIENS AMORTISSABLES	Montant net des plus-values réalisées	Durée de la période prévue pour la réintégration	Montant antérieurement réintégré	Montant réintégré dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles					
TOTAL					

■ Etat de suivi des sursis d'imposition et des reports d'imposition pour les associés

Apport d'une entreprise individuelle à une société (art. 151 octies du CGI)

Désignation des associés apporteurs :
(cachet des associés)

Désignation de la SCP bénéficiaire des apports :
(cachet de la SCP)

SUIVI DES VALEURS FISCALES DES BIENS NON AMORTISSABLES					
BIENS NON AMORTISSABLES	Valeur fiscale	Valeur comptable ①	Montant de la soulte éventuellement reçue	Montant de la soulte imposée	Valeur d'échange ou d'apport des biens ②
Fonds commercial (clientèle)					

- ① Si clientèle créée : 0 €
Si clientèle achetée : montant du prix d'achat de la clientèle en sursis d'imposition correspondant aux parts sociales encore détenues au 31 décembre de l'exercice par les associés ayant bénéficié de ce sursis.
- ② Valeur totale des parts sociales en sursis d'imposition et encore détenues au 31 décembre de l'exercice par les associés.



Ce tableau doit être mis à jour chaque fois que des parts sociales en sursis d'imposition seront cédées

SUIVI DES PLUS-VALUES SUR BIENS AMORTISSABLES					
BIENS AMORTISSABLES	Montant net des plus-values réalisées	Durée de la période prévue pour la réintégration	Montant antérieurement réintégré	Montant réintégré dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles					
TOTAL					



Ce document concerne les associés de SCP ayant opté, dans les statuts, pour le report d'imposition des plus-values dégagées lors de l'apport de leur actif professionnel à la SCP.

Un défaut de production de l'état de suivi **met fin au sursis d'imposition** : la plus-value en sursis d'imposition devient **immédiatement imposable**.

Cette annexe est à joindre à la déclaration n° 2035 de la SCP aux déclarations n° 2042 de chaque associé apporteur.